

L'ECHO BOISSILLON



N°20 – Mars 2015



Sommaire

Edito du Maire	p2	Urbanisme	p11
Prévention	p3	Elections	p12
Civisme	p4	Info CCAS	p13
Sécurité	p5	La poste	p15
Travaux	p6	Etat civil	p15
Enfance	p10	Rendez-vous	p16



Nous voilà bientôt sortis de l'hiver et de ses désagréments. La vie va reprendre dans les rues du village, et la vie municipale est à l'heure de la préparation du budget de la commune, colonne vertébrale des différents projets et du fonctionnement des services communaux.

L'année 2014 s'est achevée sur une « bonne note » de ce point de vue, puisque nous sommes parvenus à l'équilibre des budgets, tout en accomplissant la continuité des travaux d'enfouissement, des améliorations de voirie, et l'animation de notre village.

Nous avons la chance d'avoir une gestion saine et le travail de vos élus est de planifier au mieux les dépenses au regard des capacités financières, de rechercher leur optimisation tant en fonctionnement qu'en investissement.

Toutefois, la baisse des dotations de l'Etat va nous contraindre à faire un choix, pas toujours facile, mais nécessaire aux vues des besoins de développement et d'amélioration du cadre de vie de la commune. C'est pour cela qu'une augmentation des Impôts locaux va être établie, de manière échelonnée sur les années à venir. La commune a encore la maîtrise du taux d'augmentation de ses impôts, ce qui permet de faire cette revalorisation a minima. Si la commune vient à perdre cette maîtrise de la revalorisation des impôts au profit de la communauté de communes, l'augmentation ne sera plus contrôlée et risque d'être lourde pour tous les administrés.

Il n'en reste pas moins que cette augmentation permettra de garder un équilibre tout en continuant d'apporter à notre village les améliorations et équipements nécessaires.

Soyez assurés que notre volonté est d'être au plus près de vos attentes.

S. Sechet





La commune de Boissy le Cutté, en collaboration avec la Gendarmerie, a mis en place un protocole de "participation citoyenne".

La participation citoyenne permet de créer un lien entre la population, la mairie et la Gendarmerie, et ainsi faciliter l'échange de renseignements dans la prévention contre les cambriolages et autres délits (dégradations de biens publics, vols de véhicules, etc.).

Ce dispositif ne traite pas des problèmes de voisinage (bruit, tonte, feu de végétaux...). Ces deux dernières années, les cambriolages ont baissé de façon significative, grâce à une vigilance accrue de la population et des habitants relais.

Le principe consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce système n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Renseignements auprès de la Mairie :
Téléphone : 01 64 57 76 76 - Courriel : mairiedeboissylecutte@wanadoo.fr

Il vous est également proposé : l'opération tranquillité vacances, imprimé à retirer à la brigade de Gendarmerie ou en mairie et à retourner soit par mail (adresse ci-dessous) soit physiquement à l'unité. Pour rappel, les gendarmes assureront durant votre absence des passages réguliers devant votre habitation, avec un avis sur votre boîte mail.

Veillez trouver le lien internet vous permettant d'accéder gratuitement à des informations et conseils prodigués par la Gendarmerie : .

<https://www.facebook.com/notes/gendarmerie-nationale/%C3%A0-partager-la-preuve-par-les-faits-de-lutilit%C3%A9-de-lapplication-cambrio-liste-/840290866035110>

F. Aucoulon





Il est rappelé à la population de ne pas stationner les véhicules sur les trottoirs (obligeant les piétons à descendre sur la chaussée en leur faisant prendre un risque d'accident.) mais de les rentrer à l'intérieur des propriétés.

De même les voitures "ventouses" sur les emplacements publics sont une gêne générale et empêchent les clients des commerces locaux de pouvoir s'arrêter.

Nous pensons pouvoir compter sur la compréhension de chacun et le respect vis-à-vis de son prochain.

Merci.

A. Mautrait



DEGRADATIONS

« Sente Ernest PARACHINI »

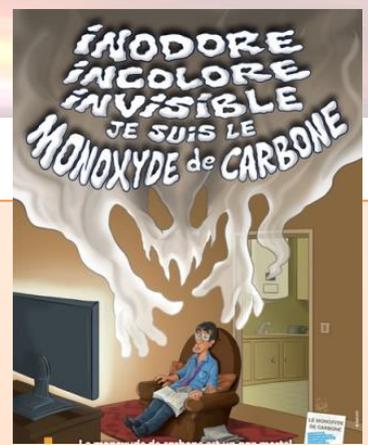


Ce petit coin de verdure est depuis quelques temps régulièrement la cible de nuisances et de dégradations.

Cela va du dépôt de déchets en dehors des containers, à l'arrachage des écorces d'arbres, quand ce n'est pas un terrain de dressage pour chiens catégorisés (non muselés), auxquels on apprend à grimper aux arbres (Il fallait y penser) !?

Notre village est et doit rester paisible, et cela passe par le respect que chacun doit avoir des lieux publics afin que ceux-ci restent accessibles à tous sans restriction.

S. Sechet



DETECTEURS DE FUMEE

Les détecteurs et avertisseurs autonomes de fumée placés à des endroits «stratégiques», dans un lieu de vie, émettent une alarme sonore par un dispositif intégré lorsqu'ils détectent une opacité, permettant d'alerter les occupants des lieux d'un début de combustion ou d'incendie. Ces objets peu onéreux peuvent sauver de nombreuses vies tous les ans et sont obligatoires en France depuis le 08 mars 2015, dans toutes les constructions neuves ou anciennes.

Une déclaration auprès de votre assureur, avec précision des caractéristiques techniques (marque, numéro de série) des détecteurs de fumée, permettra une meilleure prise en charge en cas de sinistre.

Pour une utilisation optimale, il est conseillé d'en mettre au moins un par étage, et d'en placer un dans ou près des chambres au minimum. L'installation à l'intérieur de la cuisine peut induire des déclenchements intempestifs avec les simples vapeurs de cuisson, de même éviter la salle de bain avec les vapeurs d'humidité ou le garage avec les gaz d'échappement des véhicules. Le détecteur doit être placé au plafond, en évitant les angles et pas trop proche d'un mur (laisser 15 à 20 cm), ou en partie haute d'un mur (à 15 ou 30 cm du plafond). Si le logement a plusieurs niveaux, il est conseillé de placer un détecteur au niveau de chaque escalier.

Un signal sonore (différent de l'alarme de détection) indique que les piles sont usagées.

F. Aucoulon



MONOXYDE DE CARBONE

Le **Détecteur-avertisseur autonome de monoxyde de carbone** est un appareil qui

analyse l'air afin de détecter si un taux anormal de monoxyde de carbone y est présent. Contrairement au détecteur de fumée, il n'a pas besoin de particules dans l'air pour se déclencher mais de la présence du monoxyde de carbone, gaz inodore et incolore résultant d'une combustion incomplète d'un matériau combustible. En Europe, les détecteurs de monoxyde de carbone doivent être certifiés EN50291.

Ce gaz est particulièrement dangereux car, insipide, incolore, inodore et non irritant, il n'est pas détectable par l'être humain. De plus, ses effets toxiques apparaissent à des concentrations très basses.

Les symptômes de l'intoxication légère associent des maux de tête, des vertiges et des manifestations pseudo-grippales; une exposition plus forte peut entraîner des effets toxiques sur le système nerveux central, le cœur et même provoquer la mort.

Alors que le dioxyde de carbone est plus lourd que l'air, il a tendance à s'accumuler à proximité du sol en atmosphère calme. Le monoxyde de carbone a une masse proche de celle de l'air et aura tendance à se mélanger avec lui. Contrairement au détecteur de fumée, il n'est pas nécessaire d'installer le détecteur de monoxyde de carbone au plafond.

Pour un fonctionnement optimal, le détecteur de monoxyde de carbone doit être installé dans :

- Les pièces entreposant des appareils à combustion: cuisine, garage, salle de bain et cela quel que soit le type d'appareil (ouvert ou non-raccordé...)
- Chaque chambre à coucher surtout s'il y a un appareil à combustion. Il est conseillé d'installer le détecteur le plus près possible du lit.
- Dans les pièces où les habitants passent le plus de temps tel que les pièces à vivre: salon, salle-à-manger.
- Enfin, si l'appareil de combustion se trouve dans une pièce qui n'est généralement pas fréquentée, notamment une chaufferie ou un garage, veillez à installer le détecteur de monoxyde de carbone à l'extérieur de cette pièce afin d'entendre l'alarme si elle se déclenche.

F. Aucoulon



LE COIN DES TRAVAUX !!!!!

LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Enfin nos petits Boissillons vont pouvoir courir et se dépenser dans un bel environnement plus propre, plus confortable et plus sécuritaire.

Ce projet prévu pour 2014, avait pris du retard car l'entreprise en charge des travaux, a eu des obligations sur d'autres chantiers importants et urgents qui ont bousculé notre planning.

Le beau temps et la douceur des vacances de février ont permis à l'entreprise STRF de réaliser ce projet de belle manière, dans les délais annoncés.

AVANT :



APRES :



Pour rappel le coût de ces travaux représente une enveloppe de 30 000 €.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DES CHAMPS ET RUE DU ROCHER BIZET

Ces travaux représentent la seconde et dernière phase du contrat d'enfouissement des réseaux signé en 2013 avec l'entreprise BEHC, bureau d'études en charge de la réalisation du projet. L'expérience faite sur la rue des Alouettes en 2014, nous permet d'aborder cette phase idéalement pour l'ensemble des prestataires et partenaires. Une réunion publique en novembre 2014 avait permis de présenter cet aménagement aux riverains concernés et aujourd'hui le bon déroulement de ce projet est l'aboutissement d'une bonne concertation et d'une grande écoute de Tous.



Précision concernant ces travaux, la municipalité actuelle a profité de ces travaux d'enfouissement, pour remettre aux normes une partie du réseau d'assainissement de la rue des Champs. Il a été réalisé une mise aux normes de la servitude dans le domaine privé en créant un réseau, à moindre coût, sur le domaine public. Ainsi l'assainissement de la rue des Champs est maintenant raccordé à la rue des Alouettes en passant sur la parcelle des ateliers municipaux et du parking de l'école maternelle. Cette opération, nécessaire pour les projets municipaux futurs, a été réalisée sous la compétence du SIARCE, son coût a été très bien négocié, et son financement se fera de manière indirecte par une augmentation mineure du prix de l'eau.

A ce jour, sur les deux rues, les travaux de génie civil sur domaine public/privé sont réalisés à environ 100 %, le déroulage des câbles SICAE est terminé, le coulage des massifs de candélabre est réalisé à 100 % et les raccordements électriques à blanc sont réalisés à 100 %. Il reste à mettre sous tension le réseau SICAE avec début de reprise des branchements sous tension, puis à supprimer les poteaux électriques actuels et enfin à lever et raccorder les nouveaux candélabres.



Durant le printemps se dérouleront les travaux de voiries, trottoirs, et d'enrobés sur ces 2 rues. Affaire à suivre ...

PROJET PARC DE LOISIRS -ANCIEN STADE MUNICIPAL-

L'automne et l'hiver n'ont pas été froid mais très humides, voire très pluvieux. Cette hydrométrie trop importante a gorgé le sol d'eau, et le projet de réhabilitation de l'ancien stade municipal en parc de loisirs qui était prévu en novembre 2014, a finalement commencé au mois de mars 2015.

Ce projet étant l'une des priorités de la nouvelle municipalité, nous avons hâte de voir les pelleteuses prendre place sur le site pour redonner une âme à ce lieu sous exploité depuis des années. En effet **vous** : jeunes Boissillons, Familles, Sportifs, Amoureux de la nature, vous allez pouvoir rester sur votre commune et trouver un endroit idéal pour faire une partie de pétanque, un pique-nique, une balade sportive ou un foot entre amis....

Nous espérons pouvoir créer, à cet endroit, un nouvel espace de convivialité pour vous tous, mais ceci impliquera du civisme et du respect des utilisateurs pour croire dans ce nouvel aménagement, qui comportera de nouveaux équipements par la suite, si le site est respecté.

Le parc de loisirs sera équipé de la vidéo protection afin de protéger au mieux ces investissements !!!!

LE PARC EN TRAVAUX



Cette première phase de travaux avait été budgétisée en 2014 à 75 000€. L'appel à concurrence et le travail du bureau d'études a permis de valider au final les travaux pour une enveloppe de 65 000€. Cette phase 1 comporte la création d'un chemin de promenade, un boulo-drome, un terrain de vélo cross, une zone de pique-nique (tables, bancs, poubelles), le marquage du terrain de football, la clôture d'une partie du site, et un parcours de santé qui pourra être utilisé par nos écoles ou le centre de loisirs pour leurs activités sportives de plein air.

Concernant le parking du Parc de Loisir, la municipalité avait la volonté d'en augmenter sa surface et sa structure pour accueillir la fête patronale sur ce site. En effet l'installation de la fête dans le village intra-muros pose de plus en plus de problèmes de mise en place, de sécurité, de circulation, et de place de manière générale. Malheureusement les contraintes de terrassement et de structures de sols imposées par le poids des manèges nous ont repercuté des devis beaucoup trop onéreux pour pouvoir valider ce projet.

Pour cette année, la fête patronale 2015 restera donc dans le cœur de village, nous comptons sur la compréhension des riverains proches de l'évènement pour faciliter son organisation.

LE PARC EN FINITION



UN PARCOURS DE SANTE DE 9 AGES

Barres Parallèles, Saute-Mouton, Saut de Haie, Mûr de Varappe, Portique de Suspension, Espalier, Slalom, Poutre, Bascule



LE BOULODROME



SENTES DE PROMENADE



LE TERRAIN DE VELO CROSS



ZONE DE PIQUE NIQUE



Bravo aux équipes de l'entreprise STRF et à l'élaboration du cahier des charges du bureau d'études BEHC qui ont réalisé des travaux d'une grande qualité, en totale adéquation avec nos souhaits.

Ayant déjà quelques idées dans nos tiroirs, nous travaillerons prochainement sur l'élaboration des prochaines phases, si nos finances nous le permettent bien sûr.

Le meilleur 'état des lieux' de la commune étant les yeux des Boissillons, la commission Travaux essaye d'être à votre écoute. Nous comptons sur vous pour nous remonter des informations sur vos désagréments, vos remarques sur la voirie, les panneaux, les trottoirs afin que nous puissions planifier les travaux sur la durée de notre mandat. Pour soulager le secrétariat de la mairie et pour pouvoir traiter ces dossiers en commission vous pouvez envoyer vos demandes formalisées par courriel à seb91590@hotmail.fr ou appeler au [06.03.03.47.26](tel:06.03.03.47.26). Nous ne garantissons pas la réalisation de toutes les demandes, car les travaux dépendent d'un budget annuel, mais nous vous assurons l'étude de chaque cas en commission.

S. Desbourdes
Adjoint en charge des Travaux.

ENFANCE



PERMIS PIETON

Le samedi 7 mars, un effectif de la Gendarmerie de Guigneville est intervenu à l'école élémentaire de Boissy le Cutté pour sensibiliser les enfants sur les dangers auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils sont piétons. L'opération concernait les élèves de la classe de CE2.

L'intervenant a expliqué à l'aide d'exemples concrets et de quelques chiffres la raison pour laquelle la tranche d'âge des enfants présents, était la plus touchée par les dangers de la circulation routière.

Il a ensuite répondu aux questions que pouvaient se poser les jeunes intéressés avant et après la diffusion d'une vidéo leur montrant de façon plus concrète, les bonnes attitudes à avoir en tant que piéton.

Un petit livret a été remis à chacun d'entre eux, qui sera suivi d'un questionnaire auquel ils devront répondre. En fonction des résultats, un permis piéton leur sera alors remis, lors d'une prochaine visite prévue dans un mois environ.



Quelques informations sur l'avancement du PLU



Fin 2014, dans le dernier Echo Boissillon, nous vous avons fait part de nos travaux sur le PLU et des évolutions que la nouvelle équipe souhaitait apporter. Ces évolutions ont été présentées dans un premier temps à notre bureau d'études pour en mesurer l'impact sur le projet. Les plus importantes ont par la suite été présentées à la DDT pour voir avec eux comment les amender pour qu'elles puissent être acceptées par les 'Personnes Publiques Associées' qui devront se prononcer sur leur conformité avec les documents supra communaux, départementaux et régionaux.

La plupart des évolutions que nous souhaitions devaient donc être validées. La DDT nous a toutefois vivement recommandé de lui présenter un avant-projet pour qu'elle puisse nous donner un premier avis avant que nous décidions d'arrêter notre projet de PLU. Cela va rajouter quelques semaines à notre planning prévisionnel mais devrait sécuriser le résultat avant d'aller plus loin dans la procédure.

Nous en sommes donc là aujourd'hui, les documents ont été repris, relus et retouchés encore et encore jusqu'à ce que toute la Commission Urbanisme soit d'accord et nous attendons la toute dernière mouture pour la présenter à la DDT d'ici quelques jours.

Les Boissillons seront aussi consultés pendant un mois lors de l'enquête publique qui aura lieu en mairie mais uniquement lorsque les 'Personnes Publiques Associées' auront rendu leur verdict, ce qui leur prendra 3 mois après le lancement officiel de la consultation.

Ensuite, en fonction de l'importance des remarques, il faudra compter environ un mois de plus pour les intégrer dans les documents avant de lancer le processus d'approbation.

En bref, si tout se passe bien (et nous faisons tout pour cela), le PLU pourrait être mis en place d'ici l'automne. Tout dépendra en fait des premiers retours que nous fera la DDT puisque c'est ce qui nous permettra de poursuivre la procédure et de voir comment vont se positionner les différentes enquêtes (PPA et publiques) par rapport aux congés d'été...

Juste pour vous en dire un peu plus sur les évolutions effectuées...dans les grandes lignes :

- Il n'y a pratiquement plus d'emplacements réservés, la commune ayant organisé différemment les futures constructions nécessaires au service public (ilot maternel, ateliers municipaux, ...)
- Les OAP n'ont que très peu évolué dans leur forme mais le règlement qui les accompagne a été revu pour essayer de répondre au mieux à l'esprit actuel de Boissy.
- Le règlement des zones déjà urbanisées a aussi été revu pour permettre la densification rendue obligatoire par le département et la Communauté de Communes tout en la contrôlant au mieux.



Enfin, nous avons réussi à obtenir de la Communauté de Communes un accord écrit assurant que l'entreprise Allpack pourrait s'étendre sur Boissy pour préserver l'emploi et même créer de nouveaux postes... Cette extension ne faisant pour le moment pas partie du SCOT, elle ne peut être intégrée dans le PLU mais le processus devrait être engagé dans une seconde phase une fois le PLU approuvé.

J.M Dumazert



ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS

Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, l'Assemblée nationale adopte le 17 avril 2013 la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales destinée à garantir la parité hommes/femmes.

Un nouveau découpage entre en vigueur lors du premier renouvellement général des assemblées départementales suivant la publication du décret, prévu le 22 mars 2015, remplaçant les élections cantonales de 2014 et 2017. Les conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire binominal mixte.

Les électeurs de chaque canton éliront au Conseil départemental, nouvelle appellation des Conseils généraux, deux membres de sexe différent, qui se présenteront en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire à deux tours, l'accès au second tour nécessitant 10 % des inscrits au 1^{er} tour. En outre la totalité des conseillers départementaux est renouvelée.

Ce nouveau mode de scrutin nécessite un redécoupage des cantons dont le nombre est divisé par deux.

Dans l'Essonne le nombre de cantons passe ainsi de 42 à 21.

Le bureau de vote tenu à la mairie, sera ouvert les 22 et 29 mars 2015 de **8h00 à 20h00**.

Pensez à la procuration si vous êtes absents ces dimanches. Vous pouvez obtenir cette procuration depuis votre ordinateur (cerfa 14952*01 disponible en ligne) puis vous présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la gendarmerie (du lieu de votre résidence ou de votre travail).

Infos CCAS

Le CCAS organise une Journée à SENS le 14 avril 2015 (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant). Prix de la journée repas compris 35 €/personne

Réservation obligatoire en mairie.

Au cœur de la Bourgogne



L'emblème de la Bourgogne pointe ses cornes dans ce circuit où se mêlent tradition et culture.

10h • De l'ancienne rue royale à la place du marché aux porcs, vous découvrirez le quartier de l'amande, quartier de Sens au riche passé. La visite se poursuivra par la cathédrale Saint-Etienne.

12h • Déjeuner à Sens

14h • Départ pour Saint-Julien-du-Sault

14h30 • Visite guidée du musée du patrimoine culturel de Saint-Julien-du-Sault. Dans une vaste demeure du XVI^e siècle avec son exceptionnel poteau cornier, de belles collections d'objets domestiques, d'outils issus du patrimoine local, ainsi que la reconstitution d'une forge ancienne, d'une cave de vigneron, d'une habitation paysanne, évoquent de façon vivante le mode de vie,

les coutumes de nos aïeux et leurs métiers, parfois disparus : plumassière, scieur de long, flotteur de bois sur l'Yonne. Puis, partez à la découverte de la collégiale.

16h30 • Visite d'un élevage d'escargots. Pas de doute, vous êtes bien en Bourgogne ! Vous découvrirez les techniques d'élevage ainsi que le mode d'alimentation de ces limaces délicieuses, emblèmes de notre région. Vous apprécierez leur chair tendre lors d'une dégustation à la fin de votre journée.

18h • Fin de nos prestations.



Jeux de cartes

Manille, Belote, Sueca, Tarot....

Venez découvrir VOTRE jeu au foyer rural tous les jeudis après- midi.

Pour tout renseignement ou inscription téléphonez à Dominique PETIT au 01 64 57 56 74



Le jeudi 14 mai 2015 - 12h

Pour découvrir le nouveau parc de loisirs, le CCAS vous invite à venir nombreux passer un agréable moment

Garnissez votre panier d'un pique-nique.

Apportez votre jeu de pétanque.



La convivialité et la bonne humeur seront également au rendez-vous.

Vous pourrez ainsi profiter des nouvelles installations proposées

INFORMATIQUE

Après le lancement des cours d'informatique par le CCAS, Mr Huot-Jeanmaire Laurent, qui a initié nos premiers internautes, connaît un franc succès auprès de nos boissillons.

Le cours composé au maximum de 6 personnes, est animé par la projection d'un PDF (support écrit projeté sur le mur) que commente Laurent, afin que tout le monde suive la même chose.

Le cours est rythmé des questions que se posent nos informaticiens en herbe et les animations proposées par Laurent.

Désormais Laurent assure ses cours sans le CCAS mais sous couvert de la mairie.

Chaque personne désirant suivre une formation devra s'inscrire auprès de la mairie pour le module en cours et fournir un chèque d'un montant de 96.00€ pour la totalité de la formation qui durera 12h.

Les cours se font par tranche de 2h00 le Samedi matin de 9h30 à 11h30 pendant 6 semaines. Il faut donc être présent pendant ces 6 semaines d'affilées.

Le cours qui est proposé est : Initiation à Windows 7 ou 8.

Le cours pourra commencer lorsque 6 personnes seront inscrites.

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter directement par téléphone au 06.11.82.40.67.

S. Millot



LA POSTE

La municipalité souligne l'importance de maintenir ce service dans la commune et assurer une mission de service public à nos Boissillons.

A cet effet, comme certains ont déjà pu le constater, notre agence postale a été réhabilitée durant l'été. Des travaux d'agrandissement ont été réalisés afin d'assurer un meilleur accueil des clients.

Anne THEVENOT se fera un plaisir de vous recevoir du mardi au vendredi de 10H30 à 12H et de 16H à 19H ainsi que le samedi matin de 10H à 12H.

N. Grillon



ETAT CIVIL

NAISSANCES

VERNE Émilie
ANFRAY Lana
VILHENA PEREIRA Valentine
PERUS Pauline Ludmila Michéle
VANDEBUECKEN Julie

le 15 août 2014 à Étampes
le 23 août 2014 à Arpajon
le 13 octobre 2014 à Étampes
le 31 octobre 2014 à Evry
le 29 janvier 2015 à Étampes

DECES

INGRAIN Daniel Pierre
BAPTISTA RODRIGUES Manuel
DUBUIS Marc Bernard
FAGNONI Lina Adrienne

le 19 septembre 2014 à Étampes
le 18 octobre 2014 à Plessis-Robinson
le 10 octobre 2014 à Boissy le Cutté
le 31 octobre 2014 à Boissy le Cutté

INFOS PRATIQUES

Agence postale :

01 69 23 39 79

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :
10h30-12h00 et 16h00-19h00
Samedi : 10h00-12h00
Fermeture le lundi

Secrétariat Mairie :

Tél. : 01 64 57 76 76
Fax : 01 64 57 47 35

Lundi au Mercredi : 14h à 18h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h
Fermée le Jeudi.

Bibliothèque :

01 64 57 73 78

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
Samedi : 09h30-12h30

LES RENDEZ-VOUS DE BOISSY



A VOS AGENDAS... ..

- 22/03/2015 et 29/03/2015 : Elections départementales
28/03/2015 : Carnaval du printemps
11/04/2015 : Chasse aux œufs
08/05/2015 : Commémoration / Fête patronale
14/05/2015 : Pique-nique au parc de loisirs
30/05/2015 : Inauguration du nom des écoles
06/06/2015 : Marché du terroir et journée de l'environnement
20/06/2015 : Fête de la musique
14/07/2015 : Commémoration / Feu d'artifice
04/09/2015 : Forum des Associations

INFOS PRATIQUES

SOS Médecins 91 :	0 826 88 91 91
Relais Assistantes Maternelles :	01 60 82 62 53
Police Secours :	17
Gendarmerie (Guigneville) :	01 64 57 68 25
Pompiers :	112
Samu 91 :	15
Centre Anti-Poisons :	01 40 05 48 48
Urgences Pharmacie :	01 64 58 70 59
Urgence Gaz :	0800 47 33 33
SOS Mains (Clinique de l'Yvette):	01 69 10 30 30
SOS enfants maltraités :	119
SOS femmes battues :	01 40 33 80 60
SOS viols :	0 800 05 95 99

PERMANENCES DES ADJOINTS

Les permanences ont lieu en mairie **tous les 3e Samedis du mois** de 9h30 à 11h30.

PERMANENCES URBANISME

Une permanence vous est proposée par les élus de l'urbanisme **tous les premiers lundis du mois** de 18h30 à 20h en mairie et uniquement sur rendez-vous.

Pas de permanence pendant les vacances scolaires et les jours fériés !

Les élus sont à votre écoute et vous reçoivent en mairie.

Directeur de la Publication : Sylvie Sechet - Comité de rédaction : Sylvie Sechet, Sylvie Millot, Nathalie Grillon, J-Michel Dumazert, Fabrice Aucoulon, Sébastien Desbourdes, André Mautrait.